

## Comment utiliser vos Chèque Domicile CESU ?

Vous pouvez utiliser vos Chèque Domicile CESU pour rémunérer :

- **Un organisme agréé de garde d'enfants** (crèche, halte-garderie, jardin d'enfants...)
- **Un salarié en emploi direct à domicile** (baby-sitting, garde occasionnelle, assistant(e) maternel(le)...)

## En cas d'emploi direct à domicile, vous devez :

- **Vous affilier auprès du Centre National du CESU<sup>(1)</sup>** qui vous adresse un courrier vous expliquant la procédure à suivre quelques jours après votre commande de Chèque Domicile CESU. Vous devez lui renvoyer une autorisation de prélèvement des charges sociales.
- **Affilier votre intervenant auprès du Centre de Remboursement du CESU<sup>(2)</sup>** et effectuer la déclaration de ses heures travaillées au moyen des volets sociaux qui vous sont transmis par le CNCESU. Le document d'affiliation est téléchargeable sur le site : [www.chequedomicile.fr](http://www.chequedomicile.fr)
- **Remettre le ou les chèques à votre intervenant**, afin qu'il les envoie au CRCESU ou les dépose à sa banque accompagnés des bordereaux de remise de chèques fournis par le CRCESU.

Le paiement de l'intervenant peut également être effectué directement sur le site [www.chequedomicile.fr](http://www.chequedomicile.fr) en utilisant le code CESU qui figure sur votre chéquier.

(1) CNCESU – 3, avenue Emile Loubet – 42 961 Saint-Etienne Cedex

(2) CRCESU – 93 738 Bobigny Cedex 9

## Comment commander vos Chèque Domicile CESU ?

Vous pouvez commander vos Chèque Domicile CESU à tout moment de l'année **et au plus tard le 20 décembre**. Il vous suffit de remplir le formulaire disponible sur : <https://cheque-domicile-pages.up.coop/clients/inrae/> ou sur l'intranet RH de l'INRAE, rubrique Action sociale pour les CESU Garde d'enfants moins de 6 ans, et de le renvoyer, accompagné de toutes les pièces justificatives, à l'adresse suivante :

**CHEQUE DOMICILE - Dispositif INRAE  
CS 80078 - 51203 EPERNAY CEDEX**

Vous pouvez également **commander en ligne sur votre espace bénéficiaire**.

## Contacts utiles

Pour le suivi de votre dossier, contactez le **Pôle Politique Sociale** par mail : [actionsociale@inrae.fr](mailto:actionsociale@inrae.fr)

Pour en savoir plus sur l'utilisation des Chèque Domicile CESU ou sur la recherche d'un prestataire agréé de services à la personne, rendez-vous sur le site internet suivant : rubrique « Trouver un intervenant ».

[www.chequedomicile.fr](http://www.chequedomicile.fr)

Pour contacter la plateforme dédiée accessible du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 18h, appelez le : **0 825 000 103** Service 0,15 € / appel + prix appel

Si votre structure de garde d'enfants n'accepte pas encore les CESU, rapprochez-vous de la société **CHEQUE DOMICILE** et communiquez lui ses coordonnées : [reseau@chequedomicile.fr](mailto:reseau@chequedomicile.fr)

**INRAE** **Up Chèque Domicile**

# INRAE



## CESU Garde d'enfants moins de 6 ans

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, l'INRAE propose à ses agents une aide financière pour la garde d'enfants de moins de 6 ans, versée sous forme de Chèques Emploi-Service Universel (CESU).

Le Chèque Domicile CESU est destiné à favoriser le maintien de l'activité professionnelle des parents qui le souhaitent, l'harmonisation de leur vie familiale et professionnelle, et contribue au développement des services à la personne.

INRAE prend à sa charge la commission de remboursement du CESU due par les organismes agréés de garde d'enfants à CHEQUE DOMICILE.

## Qu'est-ce que le Chèque Domicile CESU ?

Le Chèque Domicile CESU existe sous deux formes :

- **CESU papier** : il vous permet **de payer tout ou partie des frais de garde de vos enfants scolarisés jusqu'à leurs 6 ans, à domicile** (baby-sitting, garde occasionnelle...) **ou à l'extérieur** (accueil périscolaire avant et après la classe, assistante maternelle...). Il se présente **sous forme de titres spéciaux de paiement réunis en carnet**, sur lesquels sont imprimées la valeur unitaire du titre et l'identité du bénéficiaire.
- **e-CESU, version dématérialisée** : ils sont crédités sur votre **espace personnel**, accessible depuis l'Intranet : [www.chequedomicile.fr/client/inrae](http://www.chequedomicile.fr/client/inrae). Ils seront alors **utilisables à tout moment pour payer en ligne vos frais de garde**.

La société CHEQUE DOMICILE est chargée de l'émission des titres CESU pour le compte de l'INRAE.

## Qui peut bénéficier du Chèque Domicile CESU garde d'enfants ?

Le Chèque Domicile CESU **est réservé aux agents titulaires et contractuels d'INRAE, ainsi qu'aux conjoints survivants de ces bénéficiaires, titulaires d'une pension de réversion.**

Pour bénéficier du Chèque Domicile CESU, vous devez justifier de la charge effective de votre enfant de moins de 6 ans.

Les conditions d'attribution du CESU sont précisées dans la note de service n° 2020-14 du 08 janvier 2020, consultable sur le site intranet RH de l'INRAE ou sur la page [www.chequedomicile.fr/client/inrae](http://www.chequedomicile.fr/client/inrae).

## Quel est le montant de vos Chèque Domicile CESU ?

L'aide versée par INRAE sous forme de Chèque Domicile CESU est **forfaitaire**, déduction faite de la période de congé maternité de la mère.

**Déterminée en fonction de votre revenu fiscal de référence (RFR) et du nombre de parts fiscales de votre foyer, son montant annuel est de 200 €, 400 € ou 700 €, versé en une fois et pour les personnes isolées +20%.**

### Exemples :

L'enfant né le 1<sup>er</sup> septembre est gardé par une assistante maternelle à compter du 10 novembre (date de la fin du congé de maternité de la mère). Le montant des CESU versés au titre de l'année en cours correspondra à 2/12<sup>èmes</sup> du montant annuel de l'aide, calculé en fonction du barème de revenus. L'année suivante, les parents pourront demander le versement de la prestation au titre de l'année entière.

Les parents dont l'enfant gardé en crèche aura 3 ans le 7 septembre pourront prétendre à la totalité du montant annuel de l'aide calculé en fonction du barème de revenus, même s'ils ont déposé leur demande de CESU pour l'année en cours après les 3 ans de l'enfant.



## Quels sont les avantages financiers du Chèque Domicile CESU ?

- Exonération des cotisations sociales salariales et de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 1830 € par an et par bénéficiaire.
- Crédit d'impôt de 50 % du montant des dépenses restées à votre charge.
- Maintien des aides financières versées par la CAF au titre de la garde d'enfants (PAJE, AGED, AFEAMA...).

## Quelle est la durée de validité de vos Chèque Domicile CESU ?

Les Chèque Domicile CESU papier sont valables jusqu'au 31 janvier de l'année qui suit leur année d'émission et, le cas échéant, jusqu'au 31 janvier de l'année qui suit le 6<sup>ème</sup> anniversaire de l'enfant.

Pour les e-CESU, le cadre légal est exactement le même que pour les Chèque Domicile CESU papier. Les e-CESU sont donc également valables du 1<sup>er</sup> décembre N-1 au 31 janvier N+2.

Si vous n'avez pas utilisé vos Chèque Domicile CESU au cours de leur année d'attribution, vous pouvez en demander le remplacement jusqu'au 28 février de l'année suivante.

